



# SOCOFÉ

À l'affût du futur.





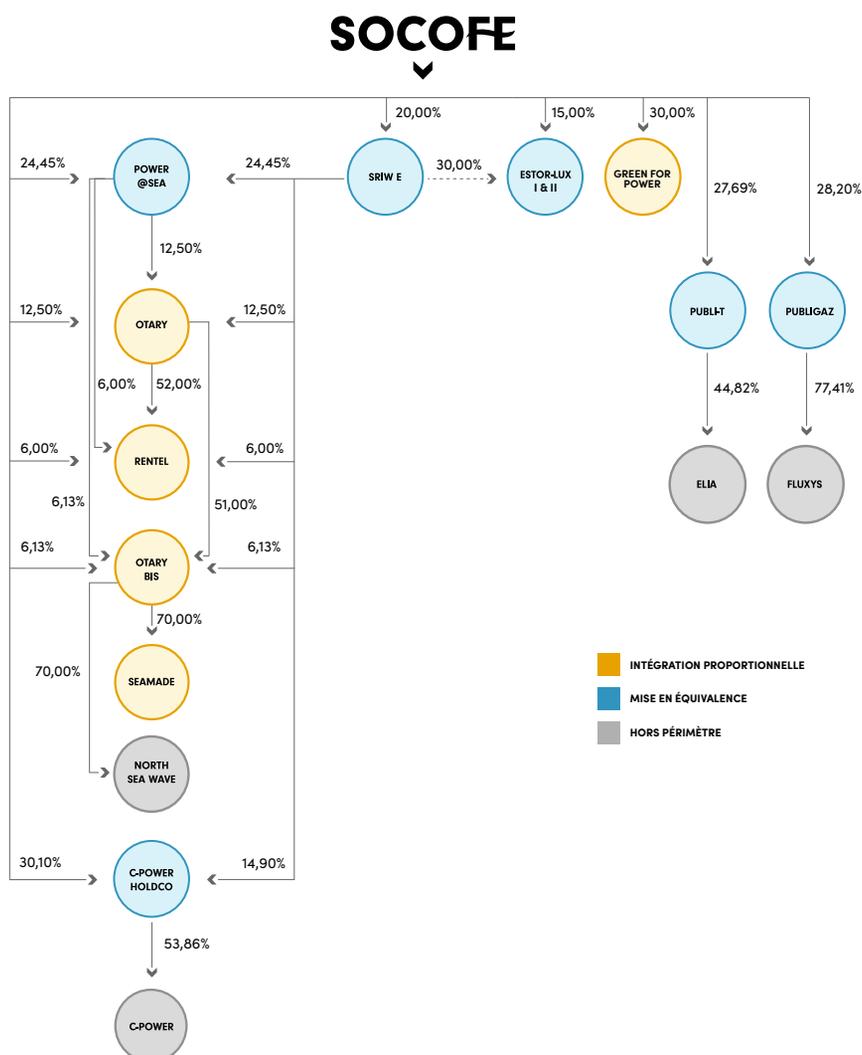
# RAPPORT DE GESTION DES COMPTES CONSOLIDÉS

## 1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation et les pourcentages détenus sont présentés dans le diagramme ci-dessous.

Au cours de l'exercice 2022, le périmètre du groupe a fait l'objet de deux modifications au cours du mois de septembre :

- Prise de participation directe de 30% dans la société GREEN FOR POWER SA,
- Prise de participation dans la société ESTOR-LUX II SA, directe à hauteur de 15% et indirecte à hauteur de 6% au travers de la SRIW ENVIRONNEMENT SA.



Les pourcentages consolidés détenus sont les suivants :

Sociétés du périmètre	2022	2021
C-POWER HOLDCO	33,08	33,08
ESTOR-LUX	21,00	21,00
ESTOR-LUX II	21,00	-
GREEN FOR POWER	30,00	-
OTARY	18,67	18,67
OTARY Bis	18,67	18,67
POWER@SEA	29,34	29,34
PUBLIGAZ	28,20	28,20
PUBLI-T	27,69	27,69
RENTEL	18,67	18,67
SEAMADE	13,07	13,07
SRIW ENVIRONNEMENT	20,00	20,00

## 2. COMMENTAIRES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTATS

Le total du bilan au 31 décembre 2022 est de 1.156.990.590,64 €.

### ACTIF

Les *immobilisations incorporelles* s'élèvent à 94.074,57 €.

Les *écarts de consolidation positifs* s'établissent à 70.753.692,60 €. La diminution de 19.372.858,18 € par rapport à 2021 s'explique d'une part par un nouveau goodwill de 1.269.226,39 € lié à la prise de participation chez GREEN FOR POWER et d'autre part par les amortissements de l'exercice de -20.642.084,57 € sur les goodwill liés à l'acquisition des parts de PUBLI-T et PUBLIGAZ en 2018 et 2019 et des parts de GREEN FOR POWER en 2022.

Les *immobilisations corporelles* s'élèvent à 292.143.830,66 € ; une stabilité par rapport à 2021 expliquée par les amortissements de l'exercice qui sont compensés par les nouveaux investissements ; nouveaux investissements principalement menés par GREEN FOR POWER.

Les *immobilisations financières*, à hauteur de 710.631.821,62 €, sont en augmentation de 33.494.110,49 € principalement suite à l'octroi d'un prêt actionnaire de 37.000.000,00€ de SOCOFE à PUBLI-T et le remboursement de certaines créances par les entreprises mises en équivalence.

Les *créances à plus d'un an* sont de 1.624.906,00 € et celles à *un an au plus* se chiffrent à 14.880.788,18 €.

Les *placements de trésorerie* s'élèvent à 24.828.782,19 € et les valeurs disponibles à 37.175.509,92 €. Au total, au 31/12/2022, la trésorerie est donc en diminution de 30.737.284,94 € par

rapport à l'an dernier ; diminution principalement en lien avec le prêt actionnaire de 37.000.000,00 € de SOCOFE à PUBLI-T.

Les *comptes de régularisation* de l'actif s'établissent à 4.857.184,90 €.

### PASSIF

En 2022, les *fonds propres* du groupe ont été portés à 854.081.537,52 € notamment suite à une diminution des réserves consolidées de l'ordre de 7.418.806,03 €.

Les *provisions et impôts différés* s'élèvent à 5.094.900,64 €.

Les *dettes à long terme* sont en diminution de 11.002.974,53 € pour s'élever à 248.856.088,38 € au 31/12/2022.

Au total, les dettes à un an au plus se chiffrent à 43.343.104,32 € et résultent notamment de la partie annuelle à verser sur les dettes long terme (22.610.478,80 €) et du solde de dividende à verser par SOCOFE (16.115.706,00 €).

Enfin, les *comptes de régularisation* du passif sont de 5.614.959,78 €.

### COMPTE DE RESULTATS

En 2022, le groupe a réalisé un *bénéfice net consolidé (part du groupe)* de 33.734.170,30 € ; en diminution de 1.180.624,33 € par rapport à l'exercice 2021.

Cette évolution s'explique principalement par :

Pour les entreprises consolidées, une diminution du résultat de 3.661.385,97 € expliquée notamment par la combinaison des mouvements suivants :

- Une diminution des autres produits d'exploitation de 1.987.482,26 € provenant principalement d'indemnités non récurrentes perçues par RENTEL en 2021 ;
- Une diminution des amortissements sur les écarts de consolidation de 1.635.527,25 € provenant de la fin des amortissements en 2021 sur le goodwill C-POWER HOLDCO ;
- Une diminution des réductions de valeur sur actifs circulants de 2.495.258,20 € expliquée principalement par des réductions de valeur comptabilisée en 2021 sur des placements de trésorerie ;

- Une diminution des produits financiers de 8.818.272,13 € expliquée principalement par des plus-values réalisées en 2021 suite à la cession de participations (hors périmètre de consolidation) par SOCOFE ;
- Une diminution de l'impôt de 896.622,08 € en lien avec la diminution du résultat imposable du groupe.

Pour les entreprises mises en équivalence, une croissance de leur quote-part dans le résultat pour un montant de 2.480.761,65 €.

### III. ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine et ses conséquences dramatiques pour les citoyens de ce pays.

Les impacts économiques de cette guerre sur l'économie européenne et belge ont été significatifs avec évidemment la flambée des prix de l'énergie que subissent nos concitoyens et nos entreprises. L'inflation a atteint des niveaux historiquement élevés en 2022.

### IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas connaissance d'événements survenus après la clôture de l'exercice susceptibles d'impacter les comptes clôturés au 31 décembre 2022.

### V. AUCUN DÉVELOPPEMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE N'A ÉTÉ PORTÉ À NOTRE CONNAISSANCE DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

### VI. LE GROUPE N'A AUCUNE ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT.

### VII. IL N'Y A PAS LIEU DE JUSTIFIER DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LE GROUPE CAR CE N'EST PAS PERTINENT POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTIF, DU PASSIF, DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES PERTES ET PROFITS DU GROUPE.

### VIII. IL N'Y A PAS À NOTRE CONNAISSANCE DE RISQUES ET/ OU D'INCERTITUDES SUPPLÉMENTAIRES CONNUS HORMIS CEUX INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ DE NOTRE GROUPE, C'EST-À-DIRE CEUX LIÉS AU SUIVI DES PARTICIPATIONS DÉTENUES ET PRÊTS ACCORDÉS DANS DES ENTREPRISES.

# RÈGLES D'ÉVALUATION

## 1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### A. Principe

#### 1. Intégration globale

La méthode de l'intégration globale est retenue lorsque la filiale est contrôlée par la société mère dans la mesure où :

- soit la société-mère possède directement ou indirectement plus de 50% du capital ;
- soit la société-mère dispose d'un contrôle exclusif sur les organes de gestion de la société concernée.

Ces règles sont appliquées pour autant que l'image fidèle des comptes consolidés soit assurée.

#### 2. Intégration proportionnelle

La méthode de l'intégration proportionnelle est retenue lorsque la société-mère dispose d'un contrôle conjoint.

#### 3. Mise en équivalence

La mise en équivalence est utilisée :

1. dans le cas d'influence notable permanente sur l'orientation de la gestion. Elle est présumée lorsque 20% au moins des droits de vote sont détenus directement ou indirectement (article 1:21 du CSA). Cette présomption serait non fondée si, par exemple, le détenteur des actions n'avait pas accès à la comptabilité, de sorte que l'information requise pour la consolidation ne pourrait être obtenue.

Il est à noter que, pour les sociétés ESTOR-LUX I et ESTOR-LUX II la méthode de mise en équivalence a été retenue en vue de refléter annuellement la quote-part du groupe dans les résultats de celles-ci et donc de revaloriser annuellement la valeur des dites participations par rapport aux fonds propres détenues par le groupe (21% de détention mais 15% de contrôle direct).

2. dans les cas où, pour assurer la consolidation pertinente d'une société filiale (au sens des points 1. Intégration globale et 2. Intégration proportionnelle ci-dessus) qui est détenue directement et indirectement par SOCOFE, il est nécessaire de mettre également en équivalence la société participée qui détient simultanément et directement la filiale.

3. enfin, toute société associée est mise en équivalence au travers de ses comptes sociaux BGAAP et sans qu'il ne soit tenu compte des participations de cette dernière, lorsque SOCOFE ne détient pas un contrôle direct sur une société en aval de la société associée.

### B. Dérogation

Il peut être dérogé à ces principes généraux dans les cas d'exclusion qui sont alors explicités ci-dessous.

### C. Ecart de consolidation

Lors de la première consolidation, les écarts de consolidation constatés à cette date sont maintenus en réserve consolidée. Les acquisitions ultérieures feront l'objet de calcul de goodwill ou badwill, selon le cas.

## 2. RÈGLES D'ÉVALUATION

#### • Frais d'établissement :

Les frais d'établissement liés à la constitution et aux augmentations du capital sont comptabilisés à concurrence des frais exposés et amortis, prorata temporis, suivant la méthode linéaire au taux de 20%.

#### • Immobilisations incorporelles et les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'origine ou à leur prix de revient.

Les immobilisations incorporelles et les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'un plan d'amortissement étalé sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable.

Pour les immobilisations plus spécifiques des filiales, on se référera aux règles des filiales.

Les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan sont amortis, en fonction de leur durée d'utilité ou d'utilisation probable, entre 3 ans et 10 ans.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-values ou de dépréciations durables.

• **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

*Règles générales*

Les amortissements annuels sont pratiqués, prorata temporis, suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

Les principales durées d'amortissement sont :

- 30 ans pour les bâtiments administratifs ;
- 10 ans pour les installations, aménagements, rénovations de biens propres ;
- 2 à 10 ans pour le mobilier et le matériel roulant ;
- 3 à 5 ans pour le matériel informatique ;
- 10 à 30 ans pour les autres installations ;
- 15 à 20 ans pour les turbines ;
- actifs détenus en location financement : durée du contrat.

Pour les immobilisations plus spécifiques des filiales, on se réfère aux règles des filiales.

Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

• **Immobilisations financières :**

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, mais à l'exclusion des frais accessoires qui sont, eux, pris en charge dans l'exercice.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur tous les titres pour lesquels, en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée, une dépréciation durable est constatée.

Une reprise de réduction de valeur exceptionnelle peut être enregistrée lorsqu'une nouvelle évaluation fait apparaître une plus-value sur des titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

• **Créances comptabilisées en immobilisations financières :**

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Si le remboursement à l'échéance de ces créances ou de ces titres apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

• **Créances à plus et à moins d'un an :**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

• **Placements de trésorerie et valeurs disponibles :**

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale.

A la clôture de l'exercice, si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

• **Dettes :**

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

• **Opérations, avoirs et engagements en devises :**

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises étrangères font l'objet d'une conversion au cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de conversion négatifs résultant de cette opération sont enregistrés en compte de résultats, les écarts de conversion positifs sont pris en compte de régularisation.

Les différences de change constatées sur la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, dettes et emprunts) sont directement portées en compte de résultats.

• **Impôts :**

La charge fiscale relative à l'exercice est déterminée à la date de clôture en fonction de l'impôt estimé et ce, en tenant compte des versements anticipés et des précomptes imputables.

• **Date de clôture :**

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture des comptes de la société mère.

Lorsque la date de clôture des comptes d'une société filiale est comprise entre le 30 septembre et le 31 décembre, ses comptes annuels sont utilisés tels quels ; si la date de clôture est antérieure au 30 septembre, une situation intercalaire au 31 décembre est établie pour les besoins de la consolidation.

## Bilan consolidé après répartition\*

### ACTIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		<b>21/28</b>	<b>1.073.623.419,45</b>	<b>1.060.106.693,75</b>
Immobilisations incorporelles	5.8	21	94.074,57	87.367,15
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920	70.753.692,60	90.126.550,78
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	292.143.830,66	292.755.064,69
Terrains et constructions		22	698.719,00	726.830,36
Installations, machines et outillage		23	288.897.879,12	290.758.442,36
Mobilier et matériel roulant		24	190.471,94	184.862,68
Location-financement et droits similaires		25	-	-
Autres immobilisations corporelles		26	224.408,91	219.361,82
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	2.132.351,69	865.567,47
Immobilisations financières	5.1 à 5.4/5.10	28	710.631.821,62	677.137.711,13
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	668.953.786,23	627.972.332,20
Participations		99211	631.500.568,95	627.522.465,20
Créances		99212	37.453.217,28	449.867,00
Autres immobilisations financières	5.10	284/8	41.678.035,39	49.165.378,93
Actions et parts		284	30.208.007,45	30.133.007,45
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	11.470.027,94	19.032.371,48
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>29/58</b>	<b>83.367.171,19</b>	<b>110.102.466,90</b>
Créances à plus d'un an		29	1.624.906,00	3.124.906,00
Autres créances		291	1.624.906,00	3.124.906,00
Créances à un an au plus		40/41	14.880.788,18	11.860.778,85
Créances commerciales		40	10.683.955,09	7.330.002,83
Autres créances		41	4.196.833,09	4.530.776,02
Placements de trésorerie		50/53	24.828.782,19	48.357.782,19
Autres placements		51/53	24.828.782,19	48.357.782,19
Valeurs disponibles		54/58	37.175.509,92	44.383.794,86
Comptes de régularisation		490/1	4.857.184,90	2.375.205,00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>20/58</b>	<b>1.156.990.590,64</b>	<b>1.170.209.160,65</b>

\* Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

**PASSIF**

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>10/15</b>	<b>854.081.537,52</b>	<b>861.627.228,96</b>
Apport*		10/11	487.913.645,00	487.913.645,00
Capital		10	487.913.645,00	487.913.645,00
Capital souscrit		100	487.913.645,00	487.913.645,00
Réserves consolidées (+)/(-)	5.11	9910	364.209.760,64	371.628.566,67
Ecarts de consolidation négatifs	5.12	9911	86.572,01	86.572,01
Subsides en capital		15	1.871.559,87	1.998.445,28
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		<b>16</b>	<b>5.094.900,64</b>	<b>3.938.958,77</b>
Provisions pour risques et charges		160/5	4.471.047,32	3.272.810,33
Pensions et obligations similaires		160	2.842,55	
Charges fiscales		161	82.324,61	76.938,62
Grosses réparations et gros entretien		162	212.811,31	300.549,31
Autres risques et charges		164/5	4.173.068,85	2.895.322,40
Impôts différés	5.6	168	623.853,32	666.148,44
<b>DETTES</b>		<b>17/49</b>	<b>297.814.152,48</b>	<b>304.642.972,92</b>
Dettes à plus d'un an	5.13	17	248.856.088,38	259.859.062,91
Dettes financières		170/4	248.856.088,38	259.859.062,91
Emprunts subordonnés		170	7.615.496,00	14.522.616,25
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	100.522,65	
Etablissements de crédit		173	234.109.847,90	242.998.618,50
Autres emprunts		174	7.030.221,83	2.337.828,16
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	43.343.104,32	39.822.748,96
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	22.610.478,80	20.136.815,53
Dettes commerciales		44	3.060.152,32	3.132.743,63
Fournisseurs		440/4	3.060.152,32	3.132.743,63
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	1.439.578,06	957.567,39
Impôts		450/3	1.140.120,72	763.893,70
Rémunérations et charges sociales		454/9	299.457,34	193.673,69
Autres dettes		47/48	16.232.895,14	15.595.622,41
Comptes de régularisation		492/3	5.614.959,78	4.961.161,05
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>10/49</b>	<b>1.156.990.590,64</b>	<b>1.170.209.160,65</b>

\* Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

## Compte de résultats

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Ventes et prestations</b>		<b>70/76A</b>	<b>45.888.865,93</b>	<b>47.522.182,08</b>
Chiffre d'affaires	5.14	70	42.886.063,38	42.759.316,77
Autres produits d'exploitation		74	2.775.383,05	4.762.865,31
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A	227.419,50	
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		<b>60/66A</b>	<b>32.712.427,81</b>	<b>32.600.446,66</b>
Approvisionnements et marchandises		60	16.634,87	
<b>Achats</b>		<b>600/8</b>	<b>16.634,87</b>	
Services et biens divers		61	10.455.067,16	10.549.489,48
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.14	62	1.780.213,95	1.538.417,30
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	19.121.082,61	18.652.647,93
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	25.244,40	
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	1.227.502,82	1.286.027,03
Autres charges d'exploitation		640/8	86.682,00	573.864,92
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		<b>9901</b>	<b>13.176.438,12</b>	<b>14.921.735,42</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>75/76B</b>	<b>1.727.324,56</b>	<b>10.545.596,69</b>
Produits financiers récurrents		75	1.727.324,56	2.925.695,09
<b>Produits des immobilisations financières</b>		<b>750</b>	<b>1.205.042,61</b>	<b>2.492.215,97</b>
<b>Produits des actifs circulants</b>		<b>751</b>	<b>395.396,80</b>	<b>291.021,39</b>
<b>Autres produits financiers</b>		<b>752/9</b>	<b>126.885,15</b>	<b>142.457,73</b>
Produits financiers non récurrents	5.14	76B		7.619.901,60
<b>Charges financières</b>		<b>65/66B</b>	<b>28.437.770,40</b>	<b>34.443.331,77</b>
Charges financières récurrentes		65	28.437.770,40	33.757.183,17
<b>Charges des dettes</b>		<b>650</b>	<b>7.766.050,38</b>	<b>8.870.580,81</b>
<b>Amortissements sur écart de consolidation positifs</b>		<b>9961</b>	<b>20.642.084,25</b>	<b>22.277.611,50</b>
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)		651	4.741,80	2.500.000,00
<b>Autres charges financières</b>		<b>652/9</b>	<b>24.893,97</b>	<b>108.990,86</b>
Charges financières non récurrentes	5.14	66B		686.148,60
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		<b>9903</b>	<b>-13.534.007,72</b>	<b>-8.975.999,66</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		<b>780</b>	<b>42.295,13</b>	<b>42.295,13</b>
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		<b>67/77</b>	<b>1.005.239,27</b>	<b>1.901.861,35</b>
Impôts	5.14	670/3	1.365.656,44	1.984.585,53
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	360.417,17	82.724,18
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		<b>9904</b>	<b>-14.496.951,86</b>	<b>-10.835.565,88</b>
<b>Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)</b>		<b>9975</b>	<b>48.231.122,16</b>	<b>45.750.360,51</b>
Résultats en bénéfice		99751	48.239.845,12	45.760.991,83
Résultats en perte		99651	8.722,96	10.631,32
<b>Bénéfice consolidé (Perte consolidée) (+)/(-)</b>		<b>9976</b>	<b>33.734.170,30</b>	<b>34.914.794,63</b>
Part du groupe dans le résultat		99762	33.734.170,30	34.914.794,63

## Annexe aux comptes consolidés

### Liste des filiales consolidées et des sociétés mises en équivalence

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE, FORME JURIDIQUE, ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) <sup>1,2</sup>	FRACTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT DÉTENUE (EN %) <sup>3</sup>	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) <sup>4</sup>
<b>C-POWER HOLDCO SA</b>			
Trichterheideweg 8 • 3500 Hasselt • BELGIQUE BE 0472.967.347	E1	33,08	0,0
<b>OTARY RS SA</b>			
Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende • BELGIQUE BE 0833.507.538	P	18,67	0,0
<b>POWER@SEA SA</b>			
Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht • BELGIQUE BE 0468.783.479	E1	29,34	0,0
<b>SRIW ENVIRONNEMENT SA</b>			
Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège • BELGIQUE BE 0426.516.918	E1	20,00	0,0
<b>RENTEL SA</b>			
Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende • BELGIQUE BE 0842.251.889	P	18,67	0,0
<b>OTARY BIS SA</b>			
Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende • BELGIQUE BE 0700.246.364	P	18,67	0,0
<b>PUBLIGAZ SCRL</b>			
Galerie Ravenstein 4 boîte 2 • 1000 Bruxelles • BELGIQUE BE 0447.845.040	E1	28,20	0,0
<b>PUBLI-T SCRL</b>			
Galerie Ravenstein 4 boîte 2 • 1000 Bruxelles • BELGIQUE BE 0475.048.986	E1	27,69	0,0
<b>SEAMADE SA</b>			
Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende • BELGIQUE BE 0543.401.324	P	13,07	0,0
<b>ESTOR-LUX SA</b>			
Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège • BELGIQUE BE 0749.614.317	E1	21,00	0,0
<b>GREEN4POWER SA</b>			
Avenue Maurice Destenay 13 boîte 2 • 4000 Liège • BELGIQUE BE 0666.984.074	P	30,00	100,0
<b>ESTOR-LUX II SA</b>			
Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège • BELGIQUE BE 0791.483.574	E1	21,00	100,0

1 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité).

E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

2 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

3 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

## Sociétés autres que les filiales et les sociétés associées

Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées aux sections CONSO 5.1 et CONSO 5.2 de l'annexe, dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors (au titre des articles 3:97 et 3:98 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations) détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom mais pour leur compte, un pourcentage du capital ou de l'apport de 10 % au moins.

Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE, FORME JURIDIQUE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	FRACTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT DÉTENUE <sup>1</sup>	COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS LE <sup>2</sup>			
		COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS LE	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
				(+) OU (-) (EN UNITÉS)	
<b>PUBLIPART SA</b>	13,49	30/09/2022	EUR	101.006.958,00	3.719.494,00
Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0875.090.844					
<b>SPGE SA</b>	11,5	31/12/2021	EUR	1.973.181.097,00	17.662.849,00
Rue des Écoles 17-19 • 4800 Verviers BELGIQUE BE 0420.651.980					

1 Fraction du capital ou de l'apport détenue par les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.

2 Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques.

## Méthodes de calcul des latences fiscales

Explication détaillée des méthodes mises en œuvre pour la détermination des latences fiscales

	CODES	EXERCICE
<b>Impôts différés et latences fiscales</b>		
Impôts différés	(168)	623.853,32
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés)	1681	623.853,32

## Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	134.303,34
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	36.294,31	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	170.597,65	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	46.936,19
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8072	29.586,89	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	76.523,08	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>211</b>	<b>94.074,57</b>	

## Etat des immobilisations corporelles

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxx	852.799,06
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	2.185,80	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	854.984,86	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxx	125.968,70
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	30.297,16	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	156.265,86	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(22)</b>	<b>698.719,00</b>	
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxx	334.365.450,15
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	646.790,77	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	6.488.531,67	
Autres variations (+)/(-)	99862	14.812.093,65	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	356.312.866,24	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxx	43.607.007,79
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	19.017.558,91	
Autres variations (+)/(-)	99902	4.790.420,42	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	67.414.987,12	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(23)</b>	<b>288.897.879,12</b>	
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxx	332.751,22
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	33.799,45	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	366.550,67	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxx	147.888,54
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	28.190,19	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	176.078,73	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(24)</b>	<b>190.471,94</b>	

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxx	233.271,39
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	16.672,59	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	3.823,96	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	253.767,94	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxx	13.909,57
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275	15.449,46	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	29.359,03	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(26)</b>	<b>224.408,91</b>	

#### IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxx	865.567,47
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	4.759.060,94	
Cessions et désaffectations	8176	408.893,71	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-6.492.355,63	
Autres variations (+)/(-)	99866	3.408.972,62	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	2.132.351,69	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(27)</b>	<b>2.132.351,69</b>	

### Etat des immobilisations financières

#### SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxx	546.198.356,48
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361	210.000,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	546.408.356,48	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541	105.000,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	105.000,00	
Variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence	99941P	xxxxxxxxxx	81.324.108,72
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Quote-part dans le résultat de l'exercice	999411	48.231.122,16	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations	999421	-44.327.158,97	
Autres types de variations des capitaux propres	999431	-30.859,44	
Variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence (+)/(-)	99941	85.197.212,47	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(99211)</b>	<b>631.500.568,95</b>	

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - CRÉANCES</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99212P	xxxxxxxxxx	449.867,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581	37.034.493,73	
Remboursements	8591	31.143,45	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(99212)	37.453.217,28	
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxx	32.377.602,63
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362	75.000,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	32.452.602,63	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxx	534.278,60
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	534.278,60	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxx	1.710.316,58
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	1.710.316,58	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(284)</b>	<b>30.208.007,45</b>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>285/8P</b>	<b>xxxxxxxxxx</b>	<b>19.032.371,48</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582	88.145,94	
Remboursements	8592	7.650.489,48	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(285/8)</b>	<b>11.470.027,94</b>	

## Etat des réserves consolidées

Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxx	371.628.566,67
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+)/(-)	99002	33.734.170,30	
Autres variations (+)/(-) (à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)	99003	-41.152.976,33	
Distribution de dividendes 31/12/2022		-41.122.836,00	
Autre		-30.140,33	
Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)/(-)	(9910)	364.209.760,64	

## Etat des écarts de consolidation et de mise en équivalence

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxx	90.126.550,78
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021	1.269.226,39	
Amortissements	99041	20.642.084,57	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	70.753.692,60	
<b>CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxx	86.572,01
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111	86.572,01	

## Etat des dettes et comptes de régularisation du passif

	CODES	EXERCICE
<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Dettes financières	8801	22.610.478,80
Emprunts subordonnés	8811	681.652,23
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	24.643,27
Etablissements de crédit	8841	21.904.183,30
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	22.610.478,80
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières	8802	83.129.850,52
Emprunts subordonnés	8812	2.888.477,23
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	100.522,65
Etablissements de crédit	8842	80.140.850,64
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	83.129.850,52
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières	8803	165.726.237,86
Emprunts subordonnés	8813	4.727.018,77
Etablissements de crédit	8843	153.968.997,26
Autres emprunts	8853	7.030.221,83
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	165.726.237,86
<b>DETtes GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ</b>		
Dettes financières	8922	23.521.394,85
Emprunts subordonnés	8932	2.936.153,84
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	125.165,91
Etablissements de crédit	8962	20.460.075,10
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	23.521.394,85

## Résultats

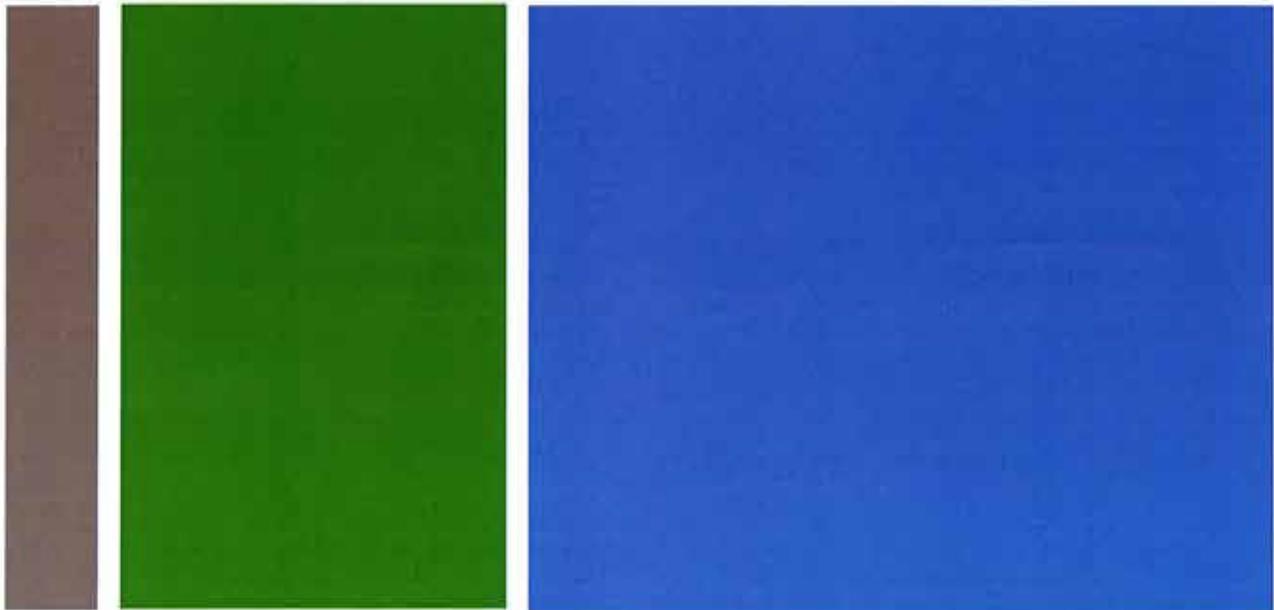
	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>			
<b>Ventilation par marché géographique</b>			
Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique	99083	42.886.063,38	42.759.316,77
<b>EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
<b>Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale</b>			
Effectif moyen du personnel	90901	5,00	6,00
Employés	90921	4,00	5,00
Personnel de direction	90931	1,00	1,00
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	955.808,14	805.730,42
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	5,00	6,00
<b>Filiales consolidées par intégration proportionnelle</b>			
Effectif moyen du personnel	90902	8,00	7,00
Employés	90922	8,00	7,00
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623	824.405,81	732.686,88
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082	8,00	6,00
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	<b>76</b>	<b>227.419,50</b>	<b>7.619.901,60</b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	<b>76A</b>	<b>227.419,50</b>	
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	227.419,50	
<b>Produits financiers non récurrents</b>	<b>76B</b>		<b>7.619.901,60</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		923.647,60
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		6.696.254,00
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	<b>66</b>		<b>686.148,60</b>
<b>Charges financières non récurrentes</b>	<b>66B</b>		<b>686.148,60</b>
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		686.148,60

## Relations avec les entreprises liées, les entreprises associées et les autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations	9262	30.208.007,44	30.133.007,45
<b>Créances</b>	<b>9292</b>	<b>11.757.533,33</b>	<b>3.213.333,25</b>
A plus d'un an	9302	11.470.027,94	3.213.333,25
A un an au plus	9312	287.505,39	

## Relations financières avec

	CODES	EXERCICE
<b>LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES</b>		
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées au même titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	73.951,08
<b>LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)</b>		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	18.402,53
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)</b>		
Autres missions d'attestation	95071	4.537,50
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95073	1.568,16



## SOCOFE SA

Rapport du commissaire sur les comptes consolidés  
31 décembre 2022

**THE POWER OF BEING UNDERSTOOD**  
AUDIT | TAX | CONSULTING



## SOCOFE SA

### RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la Socofe SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 18 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de SOCOFE durant sept exercices consécutifs.

#### RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

##### Opinion avec réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que le compte consolidé de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes consolidés font état d'un total du bilan consolidé qui s'élève à EUR 1.156.990.590,64 et d'un compte consolidé de résultats qui se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice, part du groupe de EUR 33.734.170,30.

A notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-après, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

##### Fondement de l'opinion avec réserve

Au 31 décembre 2022, SOCOFE SA détient respectivement 27,69 % et 28,20 % des parts représentatives du capital de Publi-T SC et de Publigaz SC (« les Sociétés associées ») qu'elle reprend selon la méthode de mise en équivalence dans ses comptes consolidés.

Cette mise en équivalence s'effectue sur la base des comptes annuels statutaires des Sociétés associées, alors que l'article 3:147 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations requiert de le faire sur la base des comptes consolidés lorsque les sociétés mises en équivalence établissent des comptes consolidés.

Eu égard au fait que les comptes consolidés de Publi-T SC et de Publigaz SC ne sont pas encore disponibles au moment de l'établissement des comptes consolidés du Groupe SOCOFE, son Conseil d'administration a considéré les comptes annuels statutaires des Sociétés associées, afin de déterminer la valeur des sociétés mises en équivalence; ce qui est contraire au prescrit de l'article 3:147 précité.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur des participations dans les sociétés mises en équivalence, Publi-T SC et Publigaz SC, qui s'établit à EUR 584.873.422,05 au 31 décembre 2022.

Il en est de même pour la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, Publi-T SC et Publigaz SC qui s'élève à EUR 44.545.747,07 € au 31 décembre 2022.

#### AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles  
[audit.rsmbelgium.be](http://audit.rsmbelgium.be) - TVA BE 0436 391 122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem



Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

A l'exception du point décrit ci-dessous, nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Commissaire comprenant notre opinion.

Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le Conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- ▶ Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

### Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

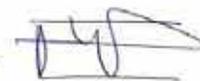
Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes consolidés.

Gosselies, 27 avril 2023

RSM INTERAUDIT SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR



CÉLINE ARNAUD  
ASSOCIÉE



THIERRY LEJUSTE  
ASSOCIÉ



# **SOCOFE**

**À l'affût du futur.**

Avenue Maurice Destenay, 13/2  
4000 Liège  
04 223 80 11  
info@socofe.be  
www.socofe.be  
0472.085.439 (RPM Liège)